



## EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil communal de Veytaux

Séance du 14 mars 2022

Présidence : M. Pascal Ruch, Président

### LE CONSEIL COMMUNAL DE VEYTAUX

- vu** le préavis No 15/2021 de la Municipalité du 22 novembre 2021 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 165'748.00 TTC au maximum, pour couvrir les frais liés à la réfection du tapis routier de la rue Bonivard et celle du They ;
- ouï** le rapport de la commission nommée pour l'examen de cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### décide

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection du tapis routier de la rue Bonivard et celle du They ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 165'748.00 TTC au maximum ;
3. de financer cette dépense de la manière suivante ;
  - Retour de la péréquation intercommunale (dépenses thématiques) : CHF 116'024.00 ;
  - Trésorerie courante : CHF 49'724.00 ;
4. de prendre en charge cette dépense par le compte de fonctionnement en 2022, soit :
  - Compte 43.3140 « entretien routes et quais » : CHF 165'748.00 ;
  - Compte 22.4520.02 « dépenses thématiques » : CHF 116'024.00 ;
  - Compte 43.4800 « prélèvement au fonds de réserve » : CHF 49'724.00.
5. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

Ainsi délibéré en séance du lundi 14 mars 2022

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE VEYTAUX

Le Président :

P. Ruch

Le Secrétaire :

D.-J. Alves de Almeida

